

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 23 JUIN 2015
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA GIRONDE**

Etendue, par arrêté du 23 novembre 2016 (JO du 03 décembre 2016)

**AVENANT N° 1 DU 09 FEVRIER 2017
relatif aux salaires (non-cadres)**

IDCC : 9331

Entre :

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Gironde ;
- La Fédération Départementale des CUMA de la Gironde ;
- Le Syndicat des Entrepreneurs Des Territoires de la Gironde ;

d'une part, et

- Le Syndicat Général Agro-Alimentaire de la Gironde CFDT ;
- L'Union Départementale des Syndicats FO de la Gironde ;
- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CGC ;
- L'Union Départementale des Syndicats CGT de la Gironde ;
- L'Union Départementale des Syndicats CFTC de la Gironde ;

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le I de la grille annexée prévue à l'article 37 de la Convention Collective de Travail des Exploitations Agricoles de la Gironde est modifié comme suit :

"I – SALAIRES HORAIRE CONVENTIONNELS CORRESPONDANTS AUX CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Aucun salaire ne peut être inférieur au salaire minimum de croissance : **9,76 € par heure depuis le 1^{er} janvier 2017.**

La grille minimum des salaires s'établit comme suit :

CATÉGORIES	SALAIRES HORAIRE en euros
Niveau 1 A	9,76
Niveau 2 B	9,78
Niveau 2 C	9,91
Niveau 3 D	10,11
Niveau 3 E	10,32
Niveau 4 F	11,60
Champ.-Horti. F	10,20
Horticulture G	10,30
Vendangeur V	9,78

”

Article 2

Les dispositions du présent avenant prennent effet le 1^{er} jour du mois civil suivant la parution de l'arrêté d'extension.

Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la DIRECCTE, unité territoriale de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 9 Février 2017

Fédération Départementale
des Syndicats d'Exploitants
Agricoles (F.D.S.E.A.)

Fédération Départementale
des C.U.M.A.

Entrepreneurs Des Territoires

M. LURTON Denis

M. VERGNIOL Jean-Luc

M. BANTON Bernard

Syndicat C.F.D.T.

Syndicat F.O.

Syndicat S.N.C.E.A. C.G.C.

Mme LANTHEAUME Corinne

Mme MARTIN Isabelle

M. HECQUET Denis

Syndicat C.G.T.

Syndicat C.F.T.C.

M. FAUX Frédéric

M. PION Patrick